

PM 17: Kirchberg - Herzogenbuchsee

Longueur: env. 21 km

Plaque Mozart Herzogenbuchsee : à l'Hôtel Kreuz, Kirchgasse 1

Nous quittons Kirchberg sur le chemin qui conduit à Koppigen via Ersigen, Oberösch et Niederösch.

Le coq des armoiries de Koppigen aurait son origine dans un épisode de l'invasion des Gugler (mercenaires français et anglais démobilisés) sur le plateau durant l'hiver 1375/76. Un détachement de mercenaires s'était présenté au milieu de la nuit devant le bourg fortifié pour le piller, mais le coq du gardien de nuit s'était mis à crier si fort qu'il réveilla les habitants. Ceux-ci eurent donc le temps de se défendre et de vaincre les Gugler. En signe de reconnaissance le coq figure depuis dans les armoiries de la commune.

A Koppigen se trouve l'Ecole cantonale d'Horticulture où se tient tous les deux ans une foire-exposition professionnelle.

Nous continuons notre marche direction Nord jusqu'à Willadingen et ensuite direction Est jusqu'à Seeberg qui, au Moyen Age, fut une propriété des Zähringen et Kybourg.

Par Oberönz et Niederönz nous arrivons à Herzogenbuchsee (> 7000 habitants). Dans le centre de l'agglomération nous trouvons la Place du Soleil (Sonnenplatz) avec sa fontaine magnifique, la Maison communale avec une fresque de Cuneo Amiet, l'ancien Grenier à blé du 16^{ème} siècle avec son cadran solaire et l'Hôtel du Soleil.

Les mosaïques de la Villa Romaine et d'autres vestiges témoignent de la présence romaine.

Le nom Herzogenbuchsee tire son origine du mot latin « Buxa » (le buis). Un document officiel de l'an 886 contient le nom « Puhsa » qui a donné naissance à « Buchse ». Ce dernier mot a été élargi à Herzogenbuchsee à la fin du 11^{ème} siècle quand les ducs de Zähringen prirent possession de la région. Après la mort du dernier Zähringen, Herzogenbuchsee passa en 1218 aux mains des Kybourg.

La Guerre des Paysans en 1653 couta la vie à un certain nombre d'habitants et une septantaine de maisons fut détruite.

Remarque : Pour les renseignements sur les communes traversées voir leurs sites Web et aussi le site www.hls.ch en indiquant la commune concernée.